



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/608

Lancement de l'opération n° 60026864 "Fabrication de nouvelles appliques spécifiques en façade" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013

Direction de l'Eclairage Urbain

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINÉ, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/608 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60026864
"FABRICATION DE NOUVELLES APPLIQUES
SPECIFIQUES EN FAÇADE" ET AFFECTATION D'UNE
PARTIE DE L'AP N° 2021-2, PROGRAMME 20013
(DIRECTION DE L'ECLAIRAGE URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du 25 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « fabrication de nouvelles appliques en façade » ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « rénovation du parc d'éclairage 2021-2026 » n° 2021-2, programme 20013.

Les installations d'éclairage public sont réalisées, soit à partir de candélabres installés sur le domaine public, soit avec l'accord des propriétaires concernés, à partir d'appliques en façade des immeubles. Cette dernière solution est privilégiée lorsque les trottoirs sont étroits. Ces appliques dites « Arlude » conçues en 1980, permettaient d'installer de nouvelles sources lumineuses, qui présentaient pour l'époque des avantages technologiques remarquables.

Aujourd'hui, avec l'évolution des lanternes à leds, dont la mise en place se développe sur le territoire de la ville de Lyon, il est nécessaire outre la vétusté du matériel en place, de passer à un autre modèle d'applique, spécifique à la ville de Lyon, pour intégrer les nouvelles prescriptions (angle d'inclinaison, télégestion). Par ailleurs, cette nouvelle applique sera dotée de lignes plus actuelles et le nouveau caisson permettra d'intégrer les raccordements tout en ayant un volume suffisant pour les nouveaux modes de pilotage.

L'objectif de l'opération est de lancer dans un premier temps la fabrication de 450 appliques, pour en disposer en prérequis pour les prochaines opérations, assurant ainsi un meilleur amortissement de l'outillage nécessaire à cette fabrication.

Le montant de l'opération est estimé à 500 000 €. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'AP « Rénovation du parc d'éclairage 2021-2026 » n° 2021-2, programme 20013.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 mars 2021 ;

Oui l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60026864 « Fabrication de nouvelles appliques spécifiques en façade est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « rénovation du parc d'éclairage 2021-2026 » n° 2021-2 programme 20013.

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, les dépenses résultant de cette opération seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 20013, AP n° 2021-2, opération n° 60026864, et seront imputées sur les chapitres 21 et autres, fonction 512, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autre pouvant survenir, se décomposent comme suit :

- 2021 : 400 000 €
- 2022 : 100 000 €

3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tous autres fonds européens, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET